

Position de la MOT sur l'opinion du Comité des Régions « Les travailleurs frontaliers : évaluation de la situation du marché unique - vingt ans après : problèmes et perspectives »

Position de la MOT sur l'opinion du Comité des Régions « Les travailleurs frontaliers : évaluation de la situation du marché unique - vingt ans après : problèmes et perspectives »

I. INTRODUCTION

Le Comité des Régions a lancé une consultation le 11 mars 2013 sur « Les travailleurs frontaliers : évaluation de la situation du marché unique - vingt ans après : problèmes et perspectives », avec pour rapporteur Monsieur Karl-Heinz Lambertz (BE/PES) et son expert Monsieur Martin Guillermo-Ramirez, secrétaire général de l'ARFE.

La Mission Opérationnelle Transfrontalière félicite le Comité des Régions pour cette initiative et publie la présente position afin d'exprimer son point de vue sur la question de l'emploi dans les zones transfrontalières et les difficultés d'accès au marché du travail de l'autre côté de la frontière.

Présentation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) :

La Mission Opérationnelle Transfrontalière, créée en 1997, est à la fois une association et une structure interministérielle française qui a pour objectif principal de faciliter la réalisation de projets transfrontaliers. Ses missions sont l'assistance opérationnelle aux porteurs de projets transfrontaliers (montage de projets, structuration juridique, études, etc.), la mise en réseau, l'aide à la définition de stratégies d'ensemble en matière de coopération transfrontalière et la conduite de projets européens. Elle réunit au sein de son réseau des collectivités territoriales et leurs groupements, des associations, des structures transfrontalières, des grandes entreprises, des États... impliqués dans la coopération transfrontalière et situés de part et d'autre des frontières. Elle compte une soixantaine d'adhérents, issus de 11 pays européens.

Site Internet : www.espaces-transfrontaliers.eu

II. L'EMPLOI TRANSFRONTALIER

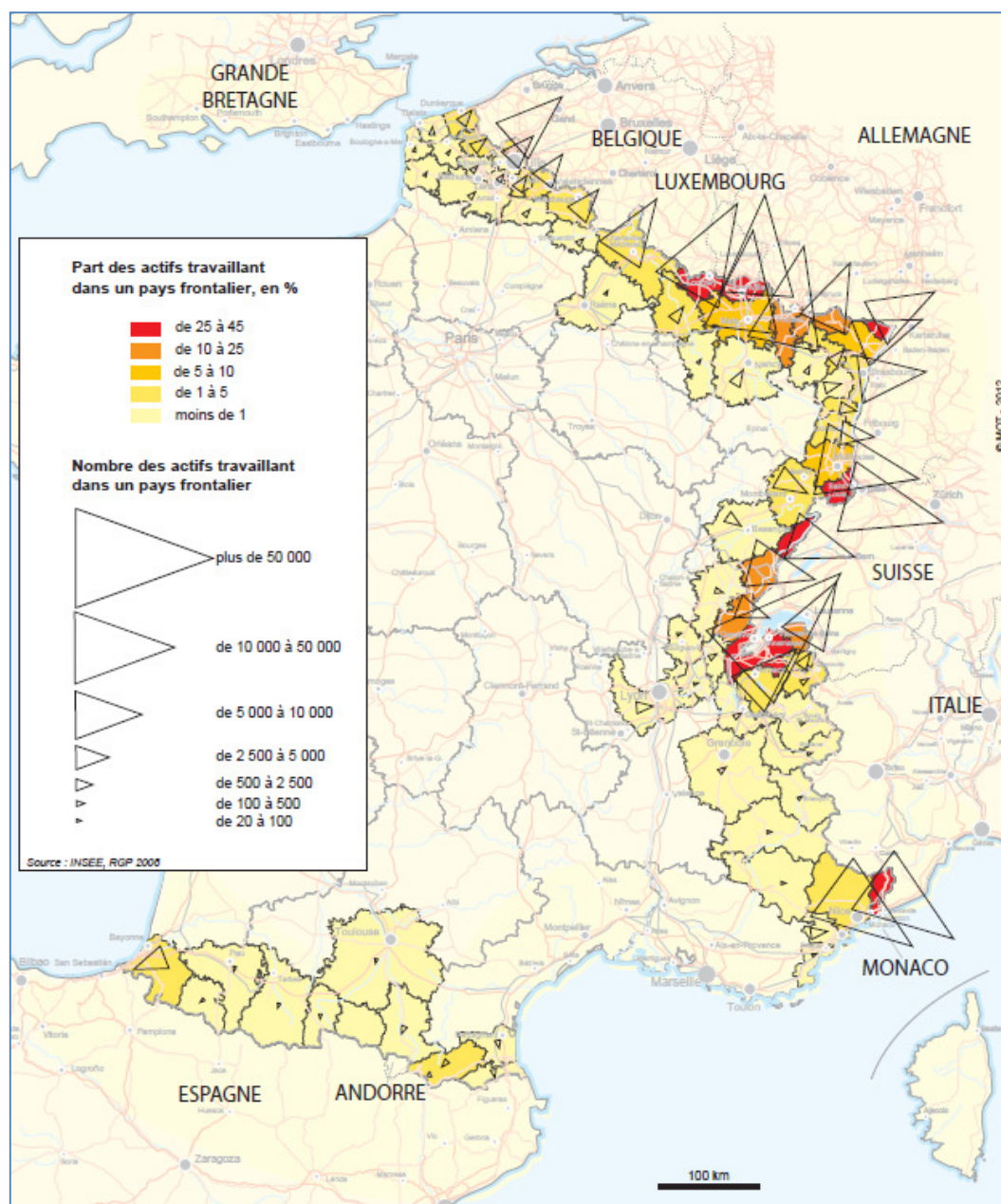
Des travailleurs européens en mobilité transfrontalière fréquente

La mobilité des travailleurs frontaliers pose un premier problème de définition : résider dans un pays et franchir la frontière pour travailler dans le pays voisin **au moins une fois par semaine** semble le critère communément admis, mais la nature du déplacement n'est pas univoque. Par exemple, les statistiques institutionnelles européennes ne prennent pas forcément en compte la proximité géographique.

Selon ces statistiques, plus de 800 000 personnes effectueraient la 'navette' entre deux pays de l'Union européenne, en y ajoutant la Suisse, Monaco et le Lichtenstein.

Si on prend l'exemple des frontières françaises : L'harmonisation des données a permis à la MOT d'évaluer en 2011 le nombre total de travailleurs sortants des frontières françaises à plus de 360 000, la Suisse demeurant la première destination suivie du Luxembourg. Le flux entrant serait quant à lui nettement inférieur (11 000 personnes).

Il est intéressant de noter la nette évolution du nombre de travailleurs frontaliers depuis les 30 dernières années et plus particulièrement entre la fin des années 1990 et aujourd'hui. Le chiffre des travailleurs frontaliers entrants sur le territoire français est resté remarquablement stable entre 1999 et 2007 (après avoir longtemps décliné notamment en provenance de Belgique et d'Espagne) alors que celui des sortants est passé au cours de cette période de 248 400 à 319 400 entre 1999 et 2007 (INSEE), soit une augmentation de 28.6% en 8 ans, et à plus de 360 000 (chiffres MOT) aujourd'hui. Ce déséquilibre croissant peut résulter de plusieurs facteurs : faible attractivité des zones frontalières françaises par rapport aux pays voisins, mais également la présence de pôles d'emploi importants proches de la frontière (Bâle, Genève, Monaco...).



Flux des travailleurs sortants des frontières françaises, travaillant dans un pays frontalier¹

L'emploi en territoire transfrontalier : une opportunité

L'évolution du nombre de travailleurs frontaliers depuis des décennies démontre que la recherche d'emploi dans un pays voisin reste une option forte. Plusieurs facteurs ou motivations sont à distinguer, dont principalement :

- ≡ les différences de développement économique de part et d'autre de la frontière (taux de chômage et besoin de main d'œuvre)
- ≡ le différentiel de salaire
- ≡ les avantages liés aux prestations sociales
- ≡ les différentiels fiscaux
- ≡ les coûts du foncier et du logement
- ≡ les facteurs historiques, culturels (notamment la langue commune ou non) et familiaux

¹ Remarque : Cette carte indique les flux des travailleurs sortants des frontières françaises (plus de 360 000), les flux entrant de 11 000 personnes ne figurent pas sur la carte.

Vivre dans un territoire transfrontalier représente aussi bien une opportunité pour les demandeurs d'emploi qui peuvent répondre à des offres provenant de l'Etat voisin sans avoir à déménager, que pour les employeurs manquant de main d'œuvre qui peuvent faire appel à des travailleurs de l'autre côté de la frontière.

Les déplacements domicile-travail de part et d'autre des frontières jouent aussi un rôle décisif dans les économies locales, par les activités qu'ils induisent et les revenus qu'ils génèrent (économie dite présentielle).

Il est également important de considérer les possibilités offertes sur chaque territoire, et les obstacles que représentent leurs manques : le développement des infrastructures de transport, la pertinence des services d'information et conseil, mais aussi les accords fiscaux et les rapprochements juridiques entre pays, la connaissance de la langue du voisin, etc.

Enfin, il ne faut pas négliger les facteurs historiques et culturels : une faible habitude familiale à la mobilité et une faible propension à l'éloignement de son milieu proche (barrière psychologique), de la part des jeunes par exemple, est un frein à la démarche de recherche d'opportunités de l'autre côté de la frontière.

III. DIFFICULTES ET QUELQUES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Les difficultés d'accès au marché du travail de l'autre côté de la frontière

La question de l'emploi est en première ligne parmi les objectifs de l'Union européenne pour la croissance (stratégie Europe 2020²). Une stratégie ad hoc pour l'emploi³ se décline à travers des mesures ciblées visant à relancer la création d'emplois et la dynamique des marchés de l'emploi. L'Acte pour le marché unique II⁴ propose quelques actions clé et outils pour faciliter la mobilité des citoyens.

L'emploi fait l'objet de la priorité « Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre » des règlements pour les fonds européens de la période 2014/2020.

Toutefois, bien qu'elle figure parmi les priorités des politiques communautaires, la politique de l'emploi relève d'abord de la **responsabilité des Etats**⁵.

Les territoires frontaliers sont dès lors des lieux de friction de politiques nationales. Par exemple, la législation européenne prévoit le transfert des droits, notamment de sécurité sociale, vers l'Etat membre où le citoyen travaille mais l'articulation des systèmes des différents pays peut s'avérer particulièrement complexe.

Le manque d'intégration des plans d'action pour l'emploi d'un territoire transfrontalier dans les plans d'activités nationaux crée un vide en termes de cadre et de moyens d'action propres et adaptés aux territoires transfrontaliers.

La mobilité des entreprises et de leurs salariés y est freinée par l'imperméabilité des dispositifs d'aide à l'emploi établis selon les objectifs nationaux, bien que partant d'une stratégie européenne commune. L'accès aux droits est donc discriminant selon la provenance nationale du demandeur. L'absence de lisibilité concernant les équivalences de diplômes et de certifications professionnelles acquises de part et d'autre de la frontière n'encourage pas l'exercice de professions sur l'autre versant frontalier.

Alors que l'on observe souvent une segmentation des actions des différents opérateurs concernés, il devient évident que la mise en réseau renforcée des partenaires socio-économiques -et des acteurs de l'emploi et de la formation- est le premier pas nécessaire pour favoriser une offre de services adaptée et coordonner les initiatives transfrontalières, de manière permanente. Les

² http://ec.europa.eu/europe2020/index_en.htm

³ Les mesures pour l'emploi visées : le soutien à la création d'emplois, la relance de la dynamique des marchés de l'emploi, la gouvernance des politiques. La stratégie européenne pour l'emploi : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=101&langId=fr>

⁴ http://ec.europa.eu/internal_market/smact/index_fr.htm

⁵ Selon les termes du traité de Lisbonne, la politique sociale et la cohésion font l'objet d'une compétence partagée entre l'Union et les Etats ; la formation professionnelle d'une compétence d'appui ; « L'Union prend des mesures pour assurer la coordination des politiques de l'emploi des Etats membres, notamment en définissant les lignes directrices de ces politiques » (titre 1, article 2D.2)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2007:306:FULL:FR:PDF>

partenariats type **EURES**⁶ sont une réponse cohérente aux contextes transfrontaliers et adaptée aux spécificités du territoire. La réforme⁷ du réseau a vocation à renforcer son rôle de mise en relation demandeurs/employeurs ainsi qu'à favoriser le travail commun des acteurs de l'emploi et de la formation sur l'identification des secteurs et des métiers en demande. Ces actions peuvent être ainsi coordonnées sur un bassin d'emploi transfrontalier en fonction de ses besoins.

Enfin, pour un chercheur d'emploi, il est parfois difficile d'accéder à l'information sur la situation du marché de l'emploi de l'autre côté de la frontière ainsi que de bénéficier des services des agences pour l'emploi du pays voisin. Une coopération structurée entre les agents d'information ou la création de services communs permet d'élargir l'offre et de répondre plus efficacement aux besoins du marché.

Quelques exemples de projets et services d'information destinés aux travailleurs frontaliers :

- ≡ Le premier **Centre pour l'emploi franco-allemand** inauguré en 2013 à Kehl est issu de la convention cadre entre la Communauté urbaine de Strasbourg, l'Agentur für Arbeit et la Maison de l'emploi de Strasbourg
- ≡ **Le Groupement transfrontalier européen** : cette association, créée en 1963 est implantée sur la frontière franco-suisse. Elle réunit plus de 31000 adhérents avec pour objectif, avec son réseau de Maisons transfrontalières (sur l'Arc jurassien et l'Arc lémanique), d'assurer une meilleure intégration des travailleurs frontaliers de part et d'autre de la frontière, les informer et défendre leurs intérêts. www.frontalier.org
- ≡ **Réseau des INFOBESTs** : instance d'Information et de conseil pour les questions transfrontalières concernant la France, l'Allemagne et la Suisse, le réseau des INFOBESTs renseigne directement les particuliers, les associations, les entreprises, les administrations, etc. www.infobest.eu
- ≡ « **Travail sans frontières** » : ce programme vise à faciliter la mobilité géographique et professionnelle des demandeurs d'emploi, au sein des régions Rhône-Alpes, Piémont et Val d'Aoste. www.lavorosenzafrontiere.eu/
- ≡ « **Frontaliers Lorraine** » : centre de ressources et association mis en place par le Conseil régional de Lorraine, il mène des actions destinées à faciliter la mobilité professionnelle de part et d'autre des frontières. www.frontalierslorraine.eu
- ≡ « **Task force Net** » de l'Euregio Meuse-Rhin : ce service international est chargé de lutter contre les obstacles au travail frontalier. www.emr-taskforce.eu/fr/projekt.shtml
- ≡ « **Grenzinfopunkt Aachen-Eurode** » : ce service d'information transfrontalier est le principal point de contact pour les travailleurs et les employeurs du territoire de l'Euregio Meuse-Rhin. Sont proposés également des consultations individuelles avec des experts, des séminaires et des séances d'information sur des questions d'actualité de la région. <http://grenzinfopunkt.de>
- ≡ « **Border People** » : à la frontière entre l'Irlande et l'Irlande du nord, le site Internet « Border people » est un service d'accès centralisé pour informer sur la mobilité et l'emploi transfrontaliers. www.borderpeople.info/index.htm
- ≡ **Projet de l'ARFE** : "Information services for cross-border workers in European border regions"⁸. Dans le cadre de ce projet, plusieurs services en Europe ont été décrits (consulter le rapport final du projet)

Consulter également les recommandations sur ce thème dans le « **Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe** », publié par la MOT en 2008 : www.espaces-transfrontaliers.org/EUROMOT/MANIFESTE_FR.pdf

⁶ <http://ec.europa.eu/eures/main.jsp?acro=eures&lang=fr&catId=56&parentCategory=56>

⁷ Objectifs de la réforme : aider les demandeurs d'emploi à entrer plus facilement en relation avec des employeurs recherchant des compétences particulières ; cibler davantage les secteurs et les métiers en déficit de main-d'œuvre qualifiée ; soutenir des programmes de mobilité axés sur les jeunes. La décision de la Commission européenne http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-1262_fr.htm

⁸ Report "Information services for cross-border workers in European border regions" : www.aebr.eu/files/publications/121030_Final_Report_EN_clean.pdf